

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet **PLATEFORME ECO SITE ANTROPE** sur la commune principale de l'AIOT RN 17 60190 **FRANCIERES**.

La référence de votre dossier est **A-4-NKNLP6NOC8** et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 23/04/2024 à 16h35 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **0100044258**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **39923915100026**

Raison sociale **ANTROPE**

Forme juridique **SAS**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Route de Samson

Hameau de Samson

60150 CHEVINCOURT

Signataire

Nom : **MERIAN**

Prénom : **Laurent**

Qualité : **DIRECTEUR D'EXPLOITATION**

Adresse électronique : **laurent.merian@eiffage.com**

Téléphone fixe : **+(33) 344963190**

Téléphone portable : **+(33) 630176659**

Référent

Nom : **BERGE**

Prénom : **Séverine**

Fonction : **Responsable Foncier Picardie**

Adresse électronique : **severine.berge@eiffage.com**

Téléphone portable : **+(33) 682851251**

[Adresse électronique d'échange avec l'administration](#)

Adresse électronique : **severine.berge@eiffage.com**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **PLATEFORME ECO SITE ANTROPE**

Description des activités :

Il s'agit de la plateforme ECO SITE ANTROPE regroupant plusieurs activités de valorisation et de recyclage de matériaux inertes. Le 09/04/2024 une demande de dossier d'enregistrement (N° AIOT 0100044258 et numéro d'enregistrement C-240409-141422-022-005) a été déposée sur la plateforme GUN pour les rubriques ICPE : 2515.1.a Broyage Concassage Régime Enregistrement 2517.1 Station de transit de produits minéraux Régime Enregistrement 2710 Collecte de déchets apportés par le producteur initial Régime Déclaration Contrôlée 2716 Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes Régime déclaration Contrôlée Le code de l'environnement ne prévoit pas de connexité entre déclaration et l'enregistrement, le pétitionnaire doit procéder à la télédéclaration des installations soumises à déclaration. Par conséquent, la présente Télédéclaration portera sur les activités de collecte de déchets apportés par le producteur initial (rubriques 2710.1.b et 2710.2.b) et le transit regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes (rubrique 2716.2)

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

RN 17

60190 FRANCIERES

X : 674030

Y : 6927143

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2710	2710-1-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Quantité susceptible d'être présente 6.9 t	DC	
2710	2710-2-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Volume susceptible d'être présent 299 m3	DC	
2716	2716-2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes	Volume susceptible d'être présent 990 m3	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **500**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Envol de poussières liées à la circulation des véhicules et engins de l'activité.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :

Par temps sec un arrosage des pistes sera réalisé à l'aide d'une cuve à eaux

Autres sources :

RAS

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Il n'y a pas de déchets générés par l'exploitation.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Une citerne souple de 120 m3 sera mise en place.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Extincteurs à disposition dans l'engin et à la base vie.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Organisme

Nom de l'autorisation ou de la déclaration **Date de dépôt**

**en charge
de l'
instruction**

PLATEFORME ECO SITE ANTROPE

09/04/2024

DREAL
HAUT DE
FRANCE
UD OISE

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

PLANENSEMBLEECOSITEANTROPE.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PLANENSEMBLEECOSITEANTROPE.pdf